



COMMUNE DE MIALLET – DORDOGNE

COMPTE-RENDU - Séance du Conseil Municipal du 24 mars 2023

Présents : D. MARCETEAU, C. GROS, M.P. NICOT, S. ARCHAMBAULT, E. SOL EVRARD, H. SEEGERS, Y. DELOMPRE, P. MARCETEAU, V. MONDARY, C. DE RIVASSON.

Absents : Y. DUGAS, E. MICHIELS, J.C. GRANET.

Pouvoir donné à C. GROS par E. MICHIELS, à P. MARCETEAU par J.C. GRANET

Secrétaire de séance : C. DE RIVASSON.

La séance est ouverte à 20h00.

Approbation du PV de la séance précédente

Adopté à l'unanimité

Débat d'orientation budgétaire

1. Orientations pour la section de fonctionnement

- Sous réserve de confirmation par le compte de gestion non encore reçu, l'exécution du budget 2022 pour le fonctionnement se conclut par un niveau de dépenses réelles plus limité que de celui de 2021 (565 k€ contre 579 k€). Le niveau des recettes réelles étant de 688 k€, le résultat réel est de 124 k€ et, au final, **le résultat de l'exercice s'établit de 94 k€** en intégrant les dépenses et recettes d'ordre. Ceci traduit notamment un bon niveau de maîtrise des achats et prestations de service qui, combiné à une augmentation des recettes de taxe foncière, compense l'augmentation des charges de personnel et celle du reversement à la Communauté de communes (attributions de compensation).
- Pour 2023, il est proposé **d'augmenter les dépenses au budget primitif d'environ 10 % pour les achats et services, 8 % pour les charges de personnel, 4 % pour les atténuations de produits et 7 % pour les autres charges de gestion courante**, en prévoyant un haut niveau de « dépenses imprévues ». En escomptant le maintien de la fraction « bourg-centre » de la dotation de solidarité rurale et une revalorisation des recettes de taxe foncière, **l'équilibre n'apparaît pas problématique**.
- Le conseil approuve ces orientations.

2. Point sur les travaux-chantiers en cours et prévus

- La **rénovation de la Bibliothèque** est presque terminée avec un coût attendu de 13 012 € TTC (hors nouveau mobilier). 9 344 € sont à prendre en charge sur le budget 2023. Une subvention du Département de 2 362 € est accordée
- La **réhabilitation de la Petite Grange** est bien avancée mais pas terminée. Le coût prévisionnel TTC (hors nouveau mobilier) est évalué à 57 k€. 48 k€ de dépenses TTC sont à inscrire au budget 2023. Une subvention de l'Etat de 12 859 € est accordée.
- Le **chantier de l'adressage** génère un coût prévisionnel d'équipements de 15 500 € (en plus du temps d'agent contractuel déjà engagé sur 2020). L'essentiel du coût restant sera supporté par le budget 2023. Une subvention du Département de 2 378 € est accordée.
- Les **travaux du Pont de la Couchie** sont en bonne voie. La Commune ne supporte qu'une partie du coût total de 100 k€ grâce à une subvention d'Etat et à la prise en charge de la partie de TVA récupérée par la Communauté de communes. Le reste à charge pour la Commune (64 374 €) sera pris en compte aux 2/3 en 2023 et pour 1/3 en 2024.
- La nouvelle estimation fournie en février par le maître d'œuvre pour les 15 lots du marché de **rénovation de la Salle des Fêtes** dépasse les 550 k€ HT (hors honoraires de maîtrise d'œuvre et prestations des bureaux d'études), ce qui se situe de beaucoup au-dessus

des prévisions antérieures. Une partie des lots a été déclarée sans suite (absence d'offre ou offre inacceptable). Pour les lots ayant reçu au moins une offre valide, les élus (commission des finances et commission des bâtiments) ont entrepris de négocier à la baisse en retirant certains travaux non prioritaires, en demandant des variantes moins coûteuses et en réclamant un effort sur les conditions de prix pour certains postes. Pour les lots sans suite, des négociations avec les mêmes orientations de réduction du coût final sont en cours avec des entreprises sollicitées directement par les élus. Au final, il est indiqué que **le niveau de dépenses (hors honoraires de maîtrise d'œuvre et prestations des bureaux d'études) pourrait être maintenu vers 340-370 k€ HT**, selon la prise en compte de certains travaux sur le restaurant scolaire ou pas. Le conseil confirme le bien-fondé de négociations pour réduire le coût total. La totalité des dépenses est à prévoir au primitif 2023. Les subventions notifiées (Etat 98 k€ et Département 96 k€) seront éventuellement à réajuster si le montant de dépenses éligibles retenu pour leur calcul n'est pas atteint, ce qui sera le cas pour la subvention du Département. En conséquence, à l'unanimité, le conseil autorise Mme le Maire à signer les notifications et tous documents relatifs aux différents lots dans le cadre de cette opération.

3. Orientations pour la section d'investissement

- Outre les travaux mentionnés ci-dessus, plusieurs autres dépenses sont à prendre en compte, notamment pour les bâtiments publics et les immeubles de rapport, pour les travaux de voirie de 2022 (mandat rejeté) et pour du mobilier (Petite Grange et Bibliothèque). **Au total un niveau minimal de 600-630 k€ de dépenses réelles est à prévoir.**
- **Les recettes attendues** (remboursement FCTVA et subventions) ne **se montent qu'à 200-220 k€.**
- **L'équilibre devra donc être obtenu grâce aux excédents d'investissement capitalisés (estimés à 364 k€ fin 2022) et à un prélèvement de 120 k€ sur les excédents de fonctionnement de fin 2022**, conduisant ainsi à consommer pratiquement la totalité des excédents actuels.
- Les échanges suivant la présentation de ces prévisions font ressortir que le **recours à un emprunt** (montant d'au moins 100 k€ mais encore à définir) **sera étudié** afin de conserver des marges d'autofinancement pour imprévus et travaux sur le parc immobilier les années ultérieures, et aussi faire, en quelque sorte, participer les bénéficiaires futurs de la Salle des Fêtes rénovée au financement de celle-ci.
- Le conseil approuve ces orientations à l'unanimité.

Questions diverses

- Le Conseil valide à l'unanimité une participation sous forme de subvention aux écoles et/ou associations organisatrices pour les voyages scolaires.
- Le Conseil valide à l'unanimité une aide d'urgence de 1000 € pour la famille touchée par le récent incendie à Puyraud.

La séance est levée à 22h30.